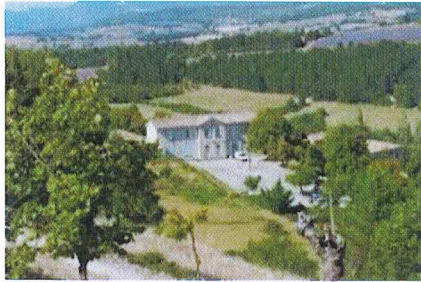


Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault



Année
2024

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Président** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1) Présentation du territoire desservi.....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service	7
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	8
1.4) Patrimoine du service.....	9
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	9
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	9
1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement	9
1.8) Volumes facturés	11
1.8.1) Eaux claires parasites	12
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	13
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	13
1.10.1) Traitement des effluents.....	13
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances	13
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)	15
1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement	16
1.10.5) Consommation électrique du traitement	16
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	18
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif	18
2.3) Recettes d'exploitation	19
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	22
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	23
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	23
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	23
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	23
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	24
3.7) Interventions du délégataire	24
4).....	26
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	26
4.2) État de la dette.....	26
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice	26
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	26
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	27
4.6) Le renouvellement du réseau au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
4.7) Durée d'extension de la dette de la Collectivité	27
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	29

Glossaire

Équivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK: Azote Kjeldhal

NGL: Azote global

Pt : Phosphore total

TMS : Tonne de matière sèche

SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Indicateurs applicables en assainissement collectif

À fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

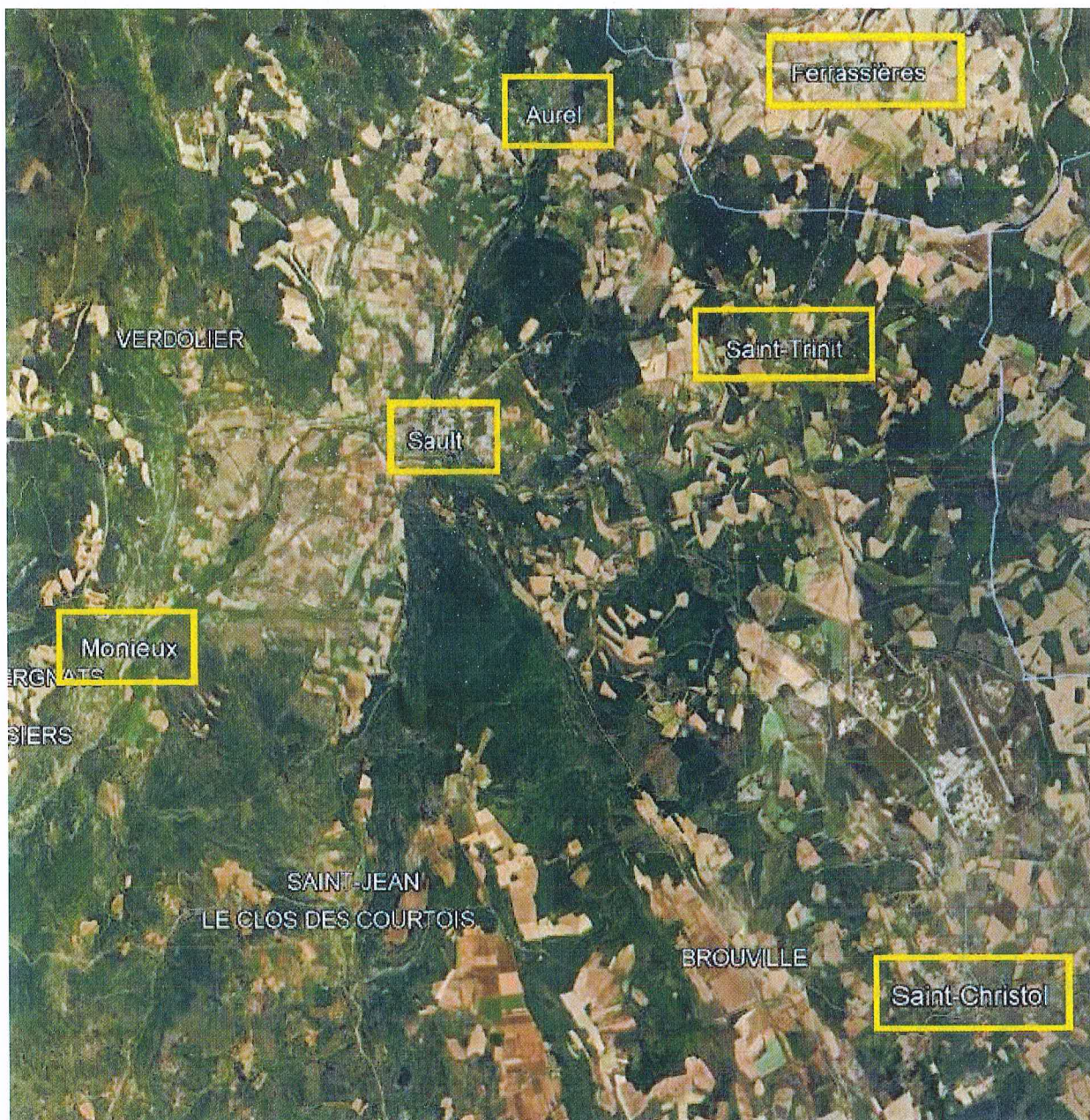
P258.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Présentation du territoire desservi

La compétence pour l'Assainissement collectif de la population appartient au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault composé des Communes de SAULT, AUREL, MONIEUX, SAINT TRINIT, SAINT CHRISTOL et FERRASSIERES (26). Le service est donc géré au niveau intercommunal.

Le présent RPQS concerne l'année 2024 du service de l'assainissement collectif.



Le Syndicat est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations,
- Postes de relèvement,
- Stations d'épuration, etc.

Il définit lui-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Il prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 6m) et du génie civil des ouvrages.

Il choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, Il met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Il organise le contrôle de la bonne application du contrat.

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Élimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

1.2) *Conditions d'exploitation du service*

Le service est exploité en délégation de service public.

Le Délégataire est la société SUEZ de Carpentras.

Le contrat a été passé à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 8 ans, soit une fin au 31 Décembre 2030.

La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'eau d'assainissement qui a été approuvé en même temps que le nouveau contrat avec SUEZ.

1.3) *Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation*

La répartition des tâches est la suivante :

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	
Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
Renouvellement	Des branchements isolés	X	
	Des branchements		X
	Des tampons (hors programme de voirie)	X	
	Des clôtures	X	
	Des collecteurs > 6m		X
	Des collecteurs < 6m	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
	Des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
Prestations particulières	Curages préventifs (25 % sur 10 ans)	X	
	Curage curatif	X	
	Traitement des boues	X	
	Contrôle branchement (200/an)	X	
	Inspection vidéo (1000 ml/an)	X	

1.4) *Patrimoine du service*

Fonction	Type d'ouvrage
Collecte des eaux usées	33 720 ml de canalisations dont gravitaire 3 035 ml à Aurel 2 413 ml à Ferrassières 3 745 ml à Monieux 9 431 ml à Saint Christol 1 843 ml à Saint Trinit 13 252 ml à Sault Dont refoulement 40 ml à Saint Christol 241 ml à Sault
Relèvement des eaux usées	4 postes de relèvement et de refoulement. (Sur réseaux) PR Arenas et PR Belimune à St Christol PR Hameau de Courtois et PR la Loge à Sault
Épuration des eaux usées	*2 stations d'épuration sur Aurel d'une capacité de 150 et 120 EH *1 station d'épuration sur Ferrassières d'une capacité de 120 EH *1 station d'épuration sur Monieux d'une capacité de 400 EH . *1 station d'épuration sur St Christol d'une capacité de 900 EH . *1 station d'épuration sur Saint Trinit d'une capacité de 80 EH . *2 stations d'épuration sur Sault d'une capacité de 120 et 1300 EH .
Abonnés	1 310 abonnés

1.5) *Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)*

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2024, **3 426** habitants réparti sur les huit systèmes d'assainissement.

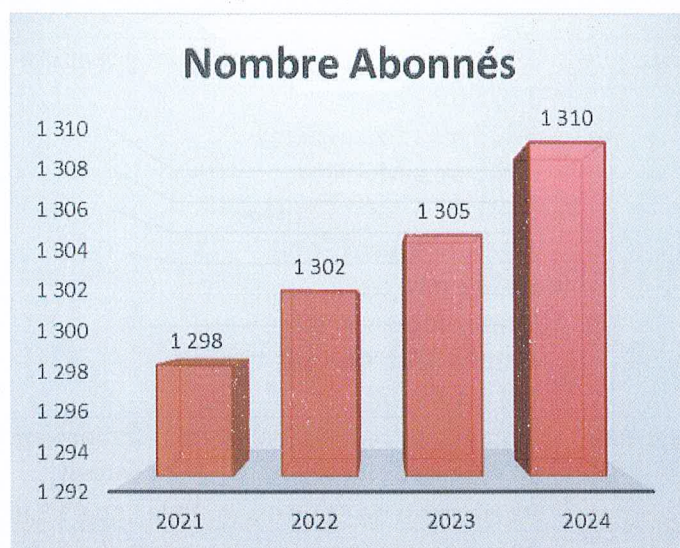
1.6) *Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement*

Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

1.7) *Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement*

	Nombre d'usagers				
	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Total	1 298	1 302	1 305	1 310	0,4%

L'évolution est faible.

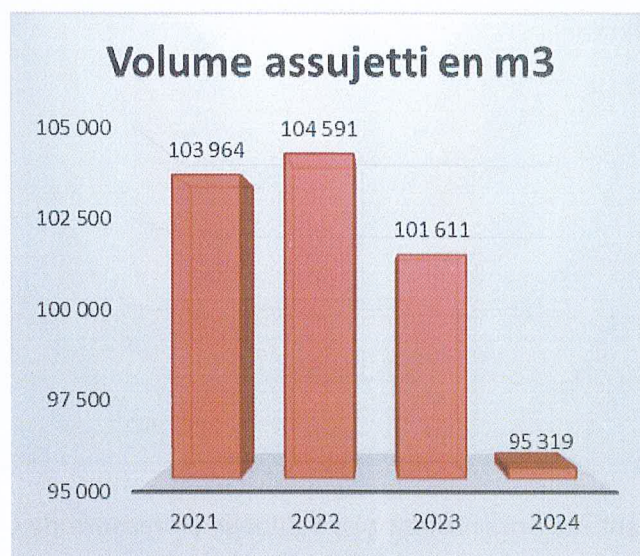
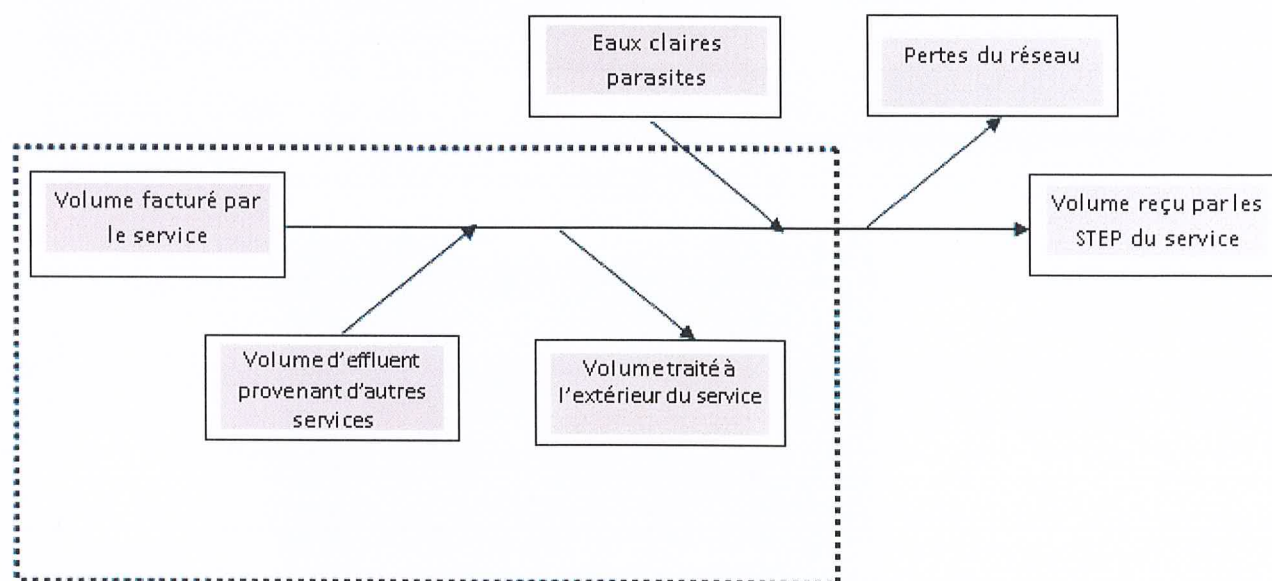


Répartition des abonnés par Commune

Collectivité	2023	2024	Variation N/N-1
Aurel	112	115	2,7%
Ferrassières	33	33	0,0%
Monieux	91	89	-2,2%
Saint Christol	363	373	2,8%
Saint Trinit	73	73	0,0%
Sault	633	627	-0,9%
Total Usagers	1 305	1 310	0,4%

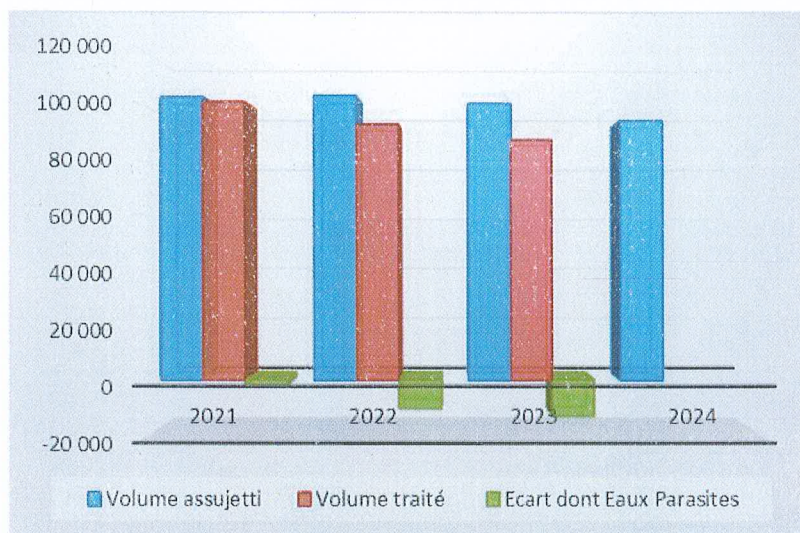
1.8) Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2021	2022	2023	2024	Variation en % N/N-1
Total	103 964	104 591	101 611	95 319	-6,19%

Origine des eaux

1.8.1) Eaux claires parasites

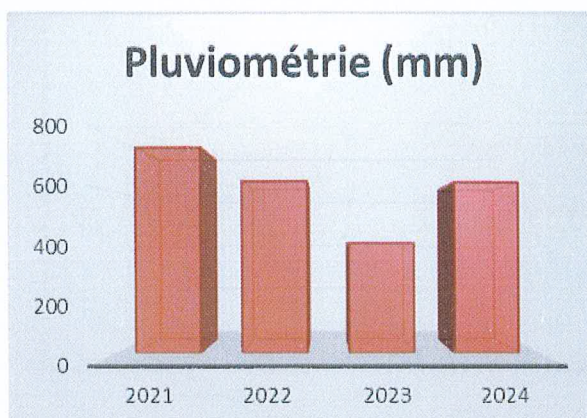
	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Volume assujetti	104 155	103 964	104 591	95 319	-6.2 %
Volume traité	99 431	102 186	94 042	Non connu	
Ecart dont Eaux Parasites	-4 724	-1 778	-10 549		25,5%



Les stations n'étant majoritairement pas équipées en mesure de débit (hormis la nouvelle STEP de St Christol), et peu de bilans ayant été effectués, nous n'avons pas de données sur les volumes traités. On ne peut donc pas comparer avec les volumes assujettis

Pluviométrie

	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1 (%)
Pluviométrie en mm	764	639	409	634	55,0%



1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

	Linéaire (km) 2022	Linéaire (km) 2023	Linéaire (km) 2024	Variation en %
Total	33 702	33 705	33 720	0,04 %

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.10.1) Traitement des effluents

Le SIAEPA de SAULT compte huit stations d'épuration sur son territoire, une sur chaque Commune et deux sur Sault et Aurel :

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION	CAPACITE
AUREL	• 1 station au village, construite en 1992	150 EH
	• 1 station au hameau des Crottes, construite en 2010	120 EH
FERRASSIERES	• 1 station, construite en 2018 (roseaux)	120 EH
MONIEUX	• 1 station, construite en 2001	400 EH
SAINT CHRISTOL	• 1 station, construite en 1989 (en cours de réhabilitation)	900 EH
SAINT TRINIT	• 1 station, construite en 1998 (Réhabilitation en 2014 - roseaux)	80 EH
SAULT	• 1 station au village, construite en 1966 (Réhabilitation traitement tertiaire en 2006)	1300 EH
	• 1 station au hameau de Saint Jean, construite en 2002	120 EH

1.10.2) Prescriptions de rejet et performances

Les normes de rejets sur les arrêtés d'autorisation pour les différentes stations sont :

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)			
	STEP Aurel	STEP Les Crottes	STEP Ferrassières	STEP Monieux
DBO5	35	35	25	35
DCO	200	125	200	200

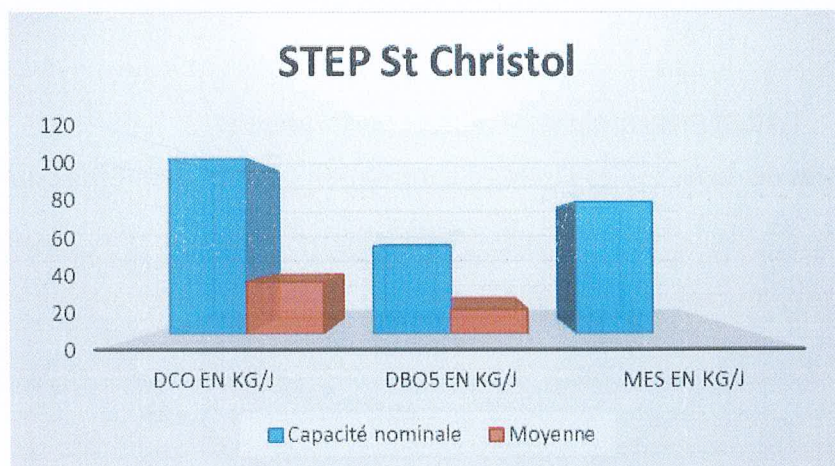
Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)			
	STEP Aurel	STEP Les Crottes	STEP Ferrassières	STEP Monieux
MES				

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)			
	STEP St Christol	STEP St Trinit	STEP St Jean	STEP Sault
DBO5	35	35	35	25
DCO	125	200	200	125
MES	10			

1.10.3) Charges reçues

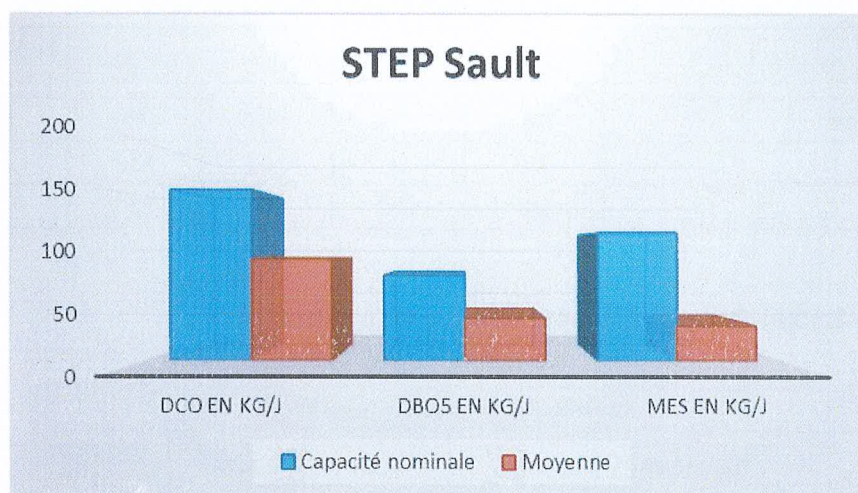
Seuls 2 bilans ont été effectués, sur les stations les plus importantes. Sur les autres stations aucun bilan n'a été effectué

<i>STEP St Christol -900 EH</i>	Capacité nominale	Moyenne	% moyenne / nominale
DCO en kg/j	108	32,40	30%
DBO5 en kg/j	54	15,00	28%
MES en kg/j	81	7,80	10%



STEP Sault -1 300 EH

	Capacité nominale	Moyenne	% moyenne / nominale
DCO en kg/j	156	93,00	60%
DBO5 en kg/j	78	38,90	50%
MES en kg/j	117	32,00	27%

**1.10.4) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)**

Tonnage total de boues évacuées en tonnes de matière sèche	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1 en %
STEP D'AUREL VILLAGE	0,03	0,00	0,00	0,20	
STEP D'AUREL LES CROTTES	0,04	0,00	0,00	0,00	
STEP DE FERRASSIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	
STEP DE MONIEUX	0,11	0,00	0,45	0,39	
STEP DE SAINT CHRISTOL	0,00	17,70	3,27	0,00	-100,0%
STEP DE SAINT TRINIT	0,00	0,00	0,00	0,00	
STEP DE SAINT JEAN	0,07	0,00	0,27	0,17	
STEP DE SAULT	4,70	5,70	0,39	2,09	433,8%
Total	4,94	23,40	4,38	2,85	-34,9%

L'évacuation boues a fortement baissée. Cela est lié à la nature même des dispositifs d'épuration, avec le stockage de boues dans les ouvrages et évacuation des boues périodique et non continue.

1.10.5) Quantité des sous-produits du traitement

Les sous-produits évacués sont :

Nature	Unité	2022	2023	2024	Variation N/N-1 en %
Refus dégrillage	Kg	0	2570	4792	86,5%
Sable	Kg	0	0	350	
Graisses	M3	10,1	0	800	

1.10.6) Consommation électrique du traitement

Consommation électrique en KWh			
Totalité des STEP	2023	2024	Variation N/N-1 (%)
Total	16 843	17 372	3,1%

La consommation globale d'énergie électrique sur les STEP est de **17 372 kWh** soit une légère hausse.

2) Tarification et recettes du service public de L'assainissement collectif

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part du délégataire SUEZ sont fixés par les contrats et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Part Déléataire Assainissement	2024	2025	Écart
Part fixe	29,56 €	29,02 €	-1,8%
Part variable	0,7231 €	0,7097 €	-1,9%
Sous-total 120 m3 HT	116,33 €	114,18 €	-1,8%
Coût au m3	0,9694 €	0,9515 €	-1,8%

Part Collectivité Assainissement	2024	2025	Écart
Part fixe	8,44 €	10,00 €	18,5%
Part variable	0,6000 €	0,7231 €	20,5%
Sous-total 120 m3 HT	80,44 €	96,77 €	20,3%
Coût au m3	0,6703 €	0,8064 €	20,3%

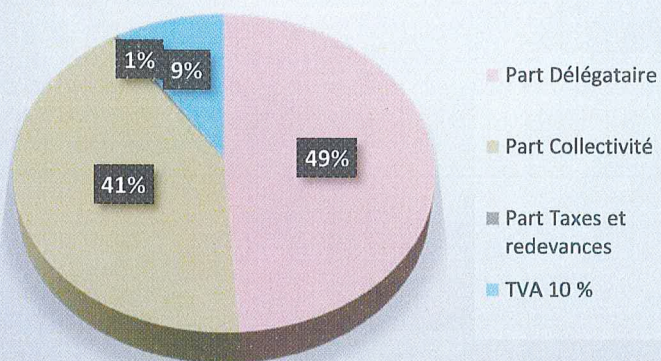
Part Taxes et redevances	2024	2025	Écart
Modernisation des réseaux	0,1600 €		-100,0%
Performance assainissement		0,0100 €	
Sous-total 120 m3 HT	19,20 €	1,20 €	-93,8%

Total facture 120 m3	2024	2025	Écart
Part fixe	38,00 €	39,02 €	2,7%
Part variable	177,97 €	173,14 €	-2,7%
Total HT	215,97 €	212,16 €	-1,8%
Coût au m3	1,7998 €	1,7680 €	-1,8%

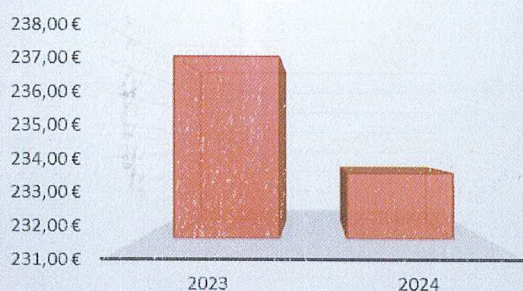
TVA 10 %	21,60 €	21,22 €	-1,8%
----------	---------	---------	-------

TOTAL TTC	237,57 €	233,37 €	-1,8%
Coût au m3	1,9797 €	1,9448 €	-1,8%

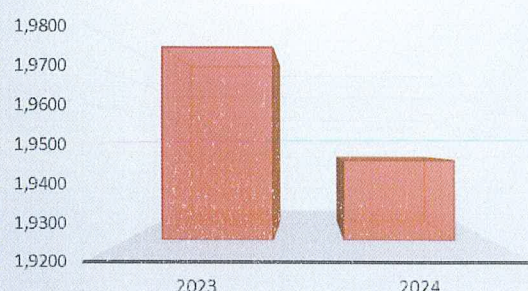
Répartition du prix facture 120 m3



Prix pour 120 m3

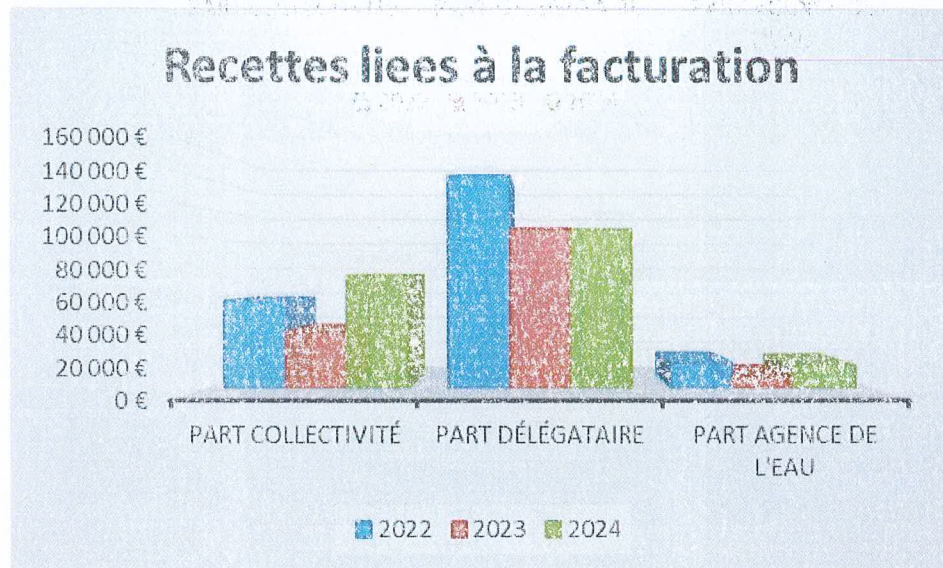


Prix au m3



2.3) Recettes d'exploitation

Répartition	Recettes liées à la facturation des abonnés			
	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Part Collectivité	58 277 €	37 354 €	74 955 €	100,7%
Part Déléataire	141 765 €	106 433 €	105 985 €	-0,4%
Part Agence de l'Eau	16 909 €	6 962 €	15 179 €	118,0%



3) Indicateurs de performance du service de L'assainissement collectif

3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	0
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
	B	Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
	B	Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	11
	B	Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
	B	Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
	B	Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
	B	Connaissance pour au moins 95 %	15	0
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	0
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	0
VP.257	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs,...)	10	10
VP.258	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
VP.259	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	0
VP.260	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
VP.261	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	10
VP.262	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans)	10	0
		TOTAL	120	80

3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Abonnés Assainissement collectif	1 301	1 298	1 302	1 305	0,2%
Abonnés Eau potable	2087	2094	2 100	2 107	0,3%
Taux de raccordement	62,34%	61,99%	62,00%	61,94%	-0,1%

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION	CONFORMITE
AUREL	• 1 station au village, construite en 1992	
	• 1 station au hameau des Crottes, construite en 2010	
FERRASSIERES	• 1 station, construite en 2018 (roseaux)	
MONIEUX	• 1 station, construite en 2001	
SAINT CHRISTOL	• 1 station, construite en 1989 (en cours de réhabilitation)	Non
SAINT TRINIT	• 1 station, construite en 1998 (Réhabilitation en 2014 - roseaux)	
SAULT	• 1 station au village, construite en 1966 (Réhabilitation traitement tertiaire en 2006)	Oui
	• 1 station au hameau de Saint Jean, construite en 2002	

Saint Christol

En l'absence de traitement UV, le respect de la norme de rejet sur les paramètres biologiques (E coli et Entérocoques) n'a pas été établie. Le rejet sur les MES également n'est pas conforme

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans site autorisé et agréé,

▪ Conformité de la filière : oui

▪ Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **2.85**

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007 :

Thème	Numéro	Indicateur	2024	Unité	Degré fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	N	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - B Fiable - C Peu Fiable

3.7) Interventions du délégataire

Interventions		2022	2023	2024	Variation N/N-1
Total SIAEPA	Désobstructions réseaux	6	12	11	-8,3%
	Curage préventif réseau (m)	4 775	1 938	1 375	-29,1%
	Inspection caméra (m)	0	0	362	

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Linéaire réseaux renouvelés en ml	Montants TTC travaux mandatés	Subventions titrées
OP 10 Schéma Directeur		3 600,00	3 413,50
OP 13 Travaux divers AC		2 315,00	12 074,40
OP 25 Step de St Christol		0	215 730,00
OP 36 Hameau de La Loge		54 140,95	100 712,68
OP 38 Step de Sault		12 225,00	0

4.2) État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	203 794,59	195 280,95
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	15 308,86	12 849,69
Dont en intérêts	4 575,36	4 336,06
Dont en capital	10 733,50	8 513,63

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice

	2023	2024
Montant des amortissements BIENS	65 929,89 €	90 417,06 €
Montant des amortissements SUBVENTIONS	68 687,54 €	94 166,31 €

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel TTC
Station d'épuration de SAULT	1 356 000,00

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Néant

4.6) Durée d'extension de la dette de la Collectivité

	2023	2024
Encours de la dette en €	203 794,59	195 280,95
Épargne brute annuelle en €	-9 879,26	213 538,46
Durée d'extinction de la dette en années	20,63	0,91
Emprunt 2018-0026 s'achève en 2043 et a été ventilé entre AEP et AC		

*3) Actions de solidarité et de
coopération décentralisée dans le
domaine de l'eau*

***5) Actions de solidarité et de
coopération décentralisée dans le
domaine de l'eau***

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2023	2024
	HT	HT
Nombre d'abandon de créance	2	6
Montant d'abandon de créance part fermière	0	0
Versement à un fonds de solidarité	31.32 €	186.24 €
Nombre de demandes reçues	8	3

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

Tranche 3 - Valeur pour 120 m3			
Part Délégataire Eau Potable	2024	2025	Ecart
Part fixe	72,64 €	75,48 €	3,9%
Part variable	2,6211 €	2,2742 €	-13,2%
Sous-total 120 m3 HT	387,17 €	348,38 €	-10,0%
Coût au m3	3,2264 €	2,9032 €	
Part Collectivité Eau Potable	2024	2025	Ecart
Part fixe	50,00 €	50,00 €	0,0%
Part variable	1,1500 €	1,2400 €	7,8%
Sous-total 120 m3 HT	188,00 €	198,80 €	5,7%
Coût au m3	1,5667 €	1,6567 €	
Part Taxes et redevances	2024	2025	Ecart
Préservation des ressources en eau	0,2460 €	0,2460 €	0,0%
Lutte contre la pollution	0,2900 €		100,0%
Consommation eau		0,4300 €	
Performance eau		0,0100 €	
Sous-total 120 m3 HT	64,32 €	82,32 €	28,0%
Coût au m3	0,5360 €	0,6860 €	
Total facture 120 m3	2024	2025	Ecart
Part fixe	122,64 €	125,48 €	2,3%
Part variable	516,85 €	504,02 €	-2,5%
Total HT	639,49 €	629,50 €	-1,6%
Coût au m3	5,3291 €	5,2459 €	
TVA 5,5 %	35,17 €	34,62 €	-1,6%
TOTAL TTC	674,66 €	664,13 €	-1,6%
Coût au m3	5,6222 €	5,5344 €	-1,6%
Facture 120 part Délégataire EU	2024	2025	Ecart
Part fixe	29,56 €	29,02 €	-2%
Part variable	0,72 €	0,71 €	-2%
120 m3	116,33 €	114,18 €	-2%
Coût au m3	0,97 €	0,95 €	-2%
TOTAL FACTURE 120 m3 part EU			
Part fixe délégataire	29,56 €	29,02 €	-2%
Part fixe Collectivité	8,44 €	10,00 €	
Part variable délégataire	0,72 €	0,71 €	-2%
Part variable Collectivité	0,60 €	0,72 €	21%
Modernisation des réseaux	0,16 €		-100%
Performance assainissement		0,01 €	
Total HT	215,97 €	212,16 €	-2%
TVA 10 %	21,60 €	21,22 €	-2%
TOTAL TTC	237,57 €	233,37 €	-2%
Coût au mètre cube	1,98 €	1,94 €	-2%
TOTAL FACTURE 120 m3 EP+EU			
TOTAL TTC	912,23 €	897,50 €	-2%
Coût au mètre cube	7,60 €	7,48 €	-2%
Part fixe délégataire	29,56 €	29,02 €	-2%
Part fixe Collectivité	8,44 €	10,00 €	
Part variable délégataire	0,72 €	0,71 €	-2%
Part variable Collectivité	0,60 €	0,72 €	21%
Modernisation des réseaux	0,16 €		-100%
Performance assainissement		0,01 €	
Total HT	215,97 €	212,16 €	-2%
TVA 10 %	21,60 €	21,22 €	-2%
TOTAL TTC	237,57 €	233,37 €	-2%
Coût au mètre cube	1,98 €	1,94 €	-2%